



# AIDE-SOIGNANT

*Un métier au service  
des autres*



Formation initiale & Apprentissage

Depuis plus de 40 ans les élèves de notre Institut de Formation d'Aides-soignants (IFAS de l'afpc) rejoignent chaque année les équipes des établissements des secteurs sanitaire et médico-social.



•Vous désirez aider les personnes en perte d'autonomie dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne,

•Vous aimez travailler au sein d'une équipe pluriprofessionnelle,

•Vous souhaitez participer à la prise en charge globale des patients et personnes âgées hospitalisés ou à domicile,

•Vous voulez réaliser des soins d'hygiène et de confort en collaboration avec l'infirmier, assurer une communication bienveillante avec les personnes.



La formation d'aide-soignant alterne 24 semaines de stage et 17 semaines de théorie vous permettant de réaliser votre projet professionnel, accompagné par une équipe d'encadrement expérimentée.

## Le contrat d'apprentissage aide-soignant

*Être âgé de moins de 30 ans (Pour les personnes en situation de handicap pas de limite d'âge)*

*C'est un véritable contrat de travail passé entre l'employeur et l'apprenti pour l'obtention d'un diplôme d'état*

*L'apprentissage permet de suivre la formation en étant rémunéré*

*Le coût de la formation est pris en charge par le CFA*

*L'apprenti a les mêmes droits et devoirs que tout salarié de l'entreprise et bénéficie des mêmes avantages*

*L'apprenti bénéficie d'aides de la Région des Hauts-de-France*

*La confirmation de la formation par la voie de l'apprentissage s'effectue après l'admission à l'IFAS*

## Rémunération de l'apprenti

Exécution du contrat	- de 18 ans	18 / 20 ans	21 / 25 ans	+ de 26 ans (décret du 28 décembre 2018 n° 2018-1347)
1 <sup>ère</sup> année	27 % du SMIC 416 €	43 % du SMIC 662 €	53 % du SMIC 816 €	100 % du SMIC 1 540 €
2 <sup>e</sup> année	39 % du SMIC 601 €	51 % du SMIC 785 €	61 % du SMIC 939 €	100 % du SMIC 1 540 €

## Inscription

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien visant à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Dossier disponible sur demande par mail à : [ifas@afpc-formation.com](mailto:ifas@afpc-formation.com)



Téléchargeable sur le site :

À retourner avant le : 11/09/2020 à minuit

[www.afpc-formation.com](http://www.afpc-formation.com)

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Notre pôle de formation professionnelle, enregistré ODPC (Organisme de Développement Professionnel Continu), s'adresse tout autant au personnel soignant des établissements, qu'aux équipes d'encadrement ou des métiers transversaux.

### APPRENTISSAGE

CFA HORS LES MURS, le CFA santé retraite de l'afpc, en partenariat avec ses UFA, coordonne l'apprentissage pour le bon déroulement de la formation des apprentis chez l'employeur ou en institut.

### FORMATION INITIALE

Notre IFAS, Institut de Formation d'Aides-Soignants, forme depuis plus de 40 ans les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

- Un appartement pédagogique pour la formation des professionnels intervenant pour le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.
- Une chambre d'EHPAD strictement reconstituée pour le personnel évoluant en milieu médicalisé
- Une régie équipée de vitres sans tain et d'un système audio/vidéo
- Un cabinet médical et une salle d'attente



PRENDRE SOIN  
DE VOTRE  
AVENIR

Parc de l'innovation  
183, rue de Menin  
59520 Marquette-lez-Lille

[www.afpc-formation.com](http://www.afpc-formation.com)

Téléphone : 03 20 91 79 79

Email : [ifas@afpc-formation.com](mailto:ifas@afpc-formation.com)

 /ifas.afpc